



RAPPORT DE LA DÉLÉGATION

**du
Comité sénatorial permanent
des
droits de la personne**

sur sa

**MISSION D'INFORMATION À
GENÈVE (SUISSE)
ET
STRASBOURG (FRANCE)**

10-17 octobre 2003

Rapport de la visite d'information à Genève (Suisse) et Strasbourg (France) 10 au 17 octobre 2003

L'honorable Shirley Maheu, présidente du Comité sénatorial permanent des droits de la personne ainsi que les honorables sénateurs Gerald A. Beaudoin et Laurier LaPierre composaient la délégation qui a participé à la visite d'information à Genève et Strasbourg du 10 au 17 octobre 2003. La délégation était accompagnée par Mme Line Gravel, greffier du Comité.

Objet de la mission

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne a été créé dans le but d'établir des liens privilégiés entre les intervenants des gouvernements et des organismes non gouvernementaux qui s'occupent des questions liées aux droits de la personne. Le but de la mission aux Nations Unies visait à aider les membres du Comité à mieux connaître les obligations internationales du Canada au sein des Nations Unies. Le bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme étant situé à Genève, c'est là que se réunissent les divers comités et groupes de travail des Nations Unies qui s'occupent expressément de la promotion et de la protection des droits de la personne.

De fait, le Canada a ratifié plusieurs instruments internationaux visant à protéger les droits de la personne, et il joue un rôle de premier plan dans la promotion de ces instruments. De plus en plus souvent, les tribunaux canadiens et plus particulièrement la Cour suprême tiennent compte des obligations internationales du Canada lorsqu'ils doivent interpréter les dispositions de la *Charte canadienne des droits et libertés* ainsi que les chartes et les lois provinciales visant à protéger les droits de la personne.

La délégation du Comité a profité de son séjour en Europe pour visiter la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg. Les délégués se sont renseigné sur la question de l'accès des populations aux instances internationales qui oeuvrent dans ce domaine. En effet, depuis l'abolition de la Commission européenne, ceux et celles qui estiment que leurs droits ont été violés peuvent maintenant s'adresser directement à la Cour, une façon de faire différente du système interaméricain étudié par le Comité récemment. La visite de la Cour européenne a

permis au Comité d'avoir un aperçu complet des instances internationales de protection des droits de la personne.

De plus, le 8 octobre 2003, le Sénat a chargé la délégation d'un mandat bien précis pour cette mission :

MANDAT POUR VOYAGER

1. *À l'occasion de sa visite au bureau des Nations Unies, à Genève, le Comité se renseignera sur le respect du Canada quant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques des Nations Unies et au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels;*
2. *À l'occasion de sa visite à la Cour des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, à Strasbourg, le Comité se renseignera sur l'application de la Charte sociale européenne à titre de modèle pour le Canada; et*
3. *Le comité fera rapport au Sénat le 4 novembre 2003 au plus tard.*

GENÈVE 11 au 15 octobre 2003

La délégation a passé trois jours en consultations intenses au Bureau du Haut-Commissaire aux droits de l'homme, à l'Union parlementaire internationale, au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, à l'Organisation mondiale du travail (OMT), à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), au Comité international de la Mission de la Croix-Rouge, au Comité des droits de la personne et a rencontré en Table ronde plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) toutes travaillant sur les droits humains internationaux. De plus, tous les matins la délégation était informée par les spécialistes et hauts-fonctionnaires de la Mission permanente du Canada auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et de la Conférence du Désarmement sur les organisations à rencontrer et sur les dossiers qui seraient discutés. L'Ambassadeur Sergio Marchi ainsi que son équipe ont fait en sorte que la délégation a pu tirer le maximum d'information de ces rencontres.

Bureau du Haut-Commissaire aux droits de l'homme

La délégation a rencontré Mme Maria Francisca Ize-Charrin, chef de la direction des services de support, Mme J. Smith, officier des Droits de l'Homme, Mme Soussan Raadi-Azarkhchi, chef de la direction des procédures spéciales, M. Markus Schmidt, chargé de l'unité des pétitions, M. Alessio Bruni, de l'Unité de la mise en œuvre des traités et M. Orest Nowosad de l'équipe des institutions nationales.

Mme Maria Francisca Ize-Charrin s'est entretenue avec la délégation sur le fonctionnement général des organes de surveillance des traités qui sont au nombre de sept. Les sept traités sont : le Pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels (mis en œuvre en 1976), le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (entré en vigueur en 1976), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations raciales, (entrée en vigueur en 1969), la Convention pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (entrée en vigueur en 1981), la Convention contre la torture et autres traitements ou châtiments cruels, inhumains ou dégradants (entrée en vigueur en 1987), la Convention pour les droits des enfants (entrée en vigueur en 1990) et la Convention internationale pour la protections des droits des travailleurs migrants et de leurs familles (entrée en vigueur en 2003).

Concernant l'article 13 du Pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels, qui stipule qu'au niveau d'éducation primaire l'éducation doit être gratuite, le sénateur Beaudoin a posé la question à savoir si les niveaux secondaire et universitaire risquaient de suivre le même destin. La réponse fut « oui ». Cependant, les membres de la délégation croient que le sujet est ouvert au débat et qu'il y a une grande marge entre la théorie et la pratique dans ce domaine.

Mme Ize-Charrin a poursuivi son exposé en expliquant que pour chacun de ces traités il y a un organe de surveillance du traité qui fut créé. Il s'agit de comités dont les membres sont des experts indépendants. Ceux-ci sont chargés de surveiller la mise en œuvre des dispositions contenues dans ces traités. Le Comité des droits de l'homme par exemple s'occupe de surveiller le respect des dispositions du Pacte international relatif aux droits civils et politiques chez les pays signataires. Il en est de même pour les six autres traités.

Le Canada et le respect des provisions du Pacte international relatif aux droits civils et politiques

La première partie du mandat donné par le Sénat à la délégation concernait le Comité des droits de l'homme et le Comité relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et se lit comme suit: **À l'occasion de sa visite au bureau des Nations Unies, à Genève, le Comité se renseignera sur le respect du Canada quant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques des Nations Unies et au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.** Les membres de la délégation se sont donc renseignés sur le sujet ainsi que sur la performance du Canada en général. On a dit à la délégation qu'aucun pays n'était parfait car nous ne vivons pas dans un monde parfait. Cependant, selon M. Alessio Brière de l'Unité de mise en œuvre des traités, la feuille de route du Canada est plutôt bonne.

Le Canada a reconnu la compétence de trois organes d'étude des plaintes individuelles soit le Comité sur la torture, le Comité des droits de l'homme et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Cependant, ces comités expriment des opinions non impératives sur le respect par les États du texte dont ils s'occupent. Les plaintes touchant le Canada qui ont été soumises au Comité sur la torture, qui sont au nombre de 12 actuellement, se rapportent à l'article 3 de la convention qui interdit l'expulsion ou l'extradition d'une personne lorsqu'il y a des raisons importantes de croire que cette personne risque d'être soumise à de la torture. Jusqu'à maintenant, toutes les plaintes sauf une ont été rejetées aux étapes de l'étude de l'admissibilité ou de l'étude du bien-fondé.

En ce qui concerne le Comité des droits de l'homme, le Canada a été jugé responsable de manquements dans dix causes. Les plaintes dont le Comité des droits de l'homme a été saisi portent sur une gamme plus étendue de sujets. Elles concernent cependant plus souvent l'immigration, l'extradition et les affaires autochtones. En ce moment, ce comité est saisi de 12 plaintes concernant le Canada. Elles portent notamment sur les conditions de détention, les traitements médicaux pendant la détention et l'équité des procès.

Quant au Comité sur les droits économiques, sociaux et culturels, les membres de la délégation ont appris que le rapport que le Canada doit soumettre à période régulière est en retard. Cependant, selon les interlocuteurs il n'y aurait pas matière à s'inquiéter car cela est souvent le cas avec d'autres pays et le Canada a par le passé toujours remis ses rapports dans des délais raisonnables.

M. Markus Schmidt, chef de l'Unité des plaintes individuelles, a mentionné à la délégation qu'avec la ratification, le Canada avait beaucoup de plaintes contre lui. Selon lui, cela est dû au fait que la procédure est très bien connue au pays. Il a aussi ajouté que dans tous les cas le Canada a toujours bien coopéré.

La délégation s'est également fait expliquer que chacun des comités avaient des rapporteurs spéciaux qui travaillaient soit géographiquement par pays soit thématiquement par sujet. Pour conserver leur impartialité, ces rapporteurs-spécialistes travaillent bénévolement sans salaire. Les comités ne payent que les dépenses de déplacement et de bureau des rapporteurs. La délégation a appris pendant ces discussions que ces rapporteurs viennent au Canada pour rencontrer le gouvernement, l'entreprise privée ou les individus mais qu'ils ne rencontrent jamais les parlementaires canadiens. **Les membres de la délégation croient sincèrement qu'il serait souhaitable que lorsque ces rapporteurs spéciaux viennent au Canada qu'ils aient également des rencontres avec les parlementaires canadiens.**

Union parlementaire internationale (UPI)

Après le déjeuner dont l'invité d'honneur était le Haut-Commissaire intérimaire aux droits de l'homme, M. Bertrand Ramcharan, les membres de la délégation ont rencontré M. Anders B. Johnsson, secrétaire général et Mme Ingebord Schwartz secrétaire du Comité sur les droits de l'homme tous deux de l'Union parlementaire internationale. Ils ont fait un résumé des accomplissements et publications de leur organisation. Ils ont répondu aux questions des membres de la délégation et ont fait visiter leurs nouveaux locaux avec grande fierté.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

La question des réfugiés date de 1951 à la suite à la deuxième grande guerre mondiale qui avait suscité un grand nombre de réfugiés. Le rôle du Commissariat est principalement de conseiller les pays et de superviser les solutions possibles. De fait, il y a trois solutions au problème des réfugiés. La première est le rapatriement au pays d'origine. Cela n'est possible que lorsque les dangers que l'on avait fuie au départ n'existent plus. La deuxième est l'intégration locale. C'est-à-dire que le pays d'accueil intègre tout simplement les réfugiés à sa population et ce pays adopte tout simplement ces réfugiés. La troisième solution est la localisation dans un

troisième pays. Le Canada a souvent été partie à cette troisième solution et dans les dernières années surtout dans le cas de la Colombie où le Canada a reçu plus de 2,000 réfugiés.

Table ronde sur les droits de l'Homme avec les ONG

Les représentants de onze organisations internationales non gouvernementales ont participé à cette table ronde avec les membres de la délégation. Il s'agissait de Patrick Mützenberg de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), de Claudia Gerez Czitrom de l'Association pour la prévention de la torture (APT) de Melinda Ching et Hala Kallas toutes deux d'Amnesty International, du Dr. Morris Tidball-Binz du Servicio Internacional para los Derechos Humanos (SIDH), de Marie-Thérèse Bellamy de la Confédération Internationale des Syndicats Libres, de Frederico Andrew-Guzman de la Commission Internationale des Juristes (CIJ), de Debra Long des Nations Unies, de Jelcha Pejic du Comité International de la Croix-Rouge (CICR), de Melaku Kifle du Conseil mondial des églises, de Philippe LeBlanc des Dominicans for Justice and Peace et d'un représentant des Franciscains International. Puisque aucun agenda n'avait été dressé pour la réunion, les sujets de ces échanges furent variés et forts intéressants. Les membres de la délégation sont heureux d'avoir rencontré ces jeunes gens qui travaillent dans des conditions difficiles et souvent périlleuses avec tant de conviction et d'idéalisme.

Organisation mondiale du Travail (OMT)

Mme Alice Ouegraogo travaille pour le Programme international pour l'élimination du travail chez les enfants. Son programme définit le travail des enfants comme étant « Toute personne qui exerce une activité économique et qui a moins de 15 ans. » Lorsque les conditions du travail se rapprochent de l'esclavage, comportent un côté illicite tel la prostitution ou la pornographie alors l'âge est de 18 ans. Mme Ouegraogo croit que seulement par l'éducation pourront-ils venir à bout d'améliorer la situation. Pour cette raison, selon elle, il y a 2 leçons à tirer de leur travail. Premièrement, l'histoire nous montre qu'il n'est pas impossible d'éliminer le travail des enfants. Deuxièmement, il y a le côté économique. Lorsque les coûts sont plus grands que les bénéfices alors les entreprises ne prendront plus les enfants comme travailleurs.

Organisation mondiale de la Santé (OMS)

Les Docteurs André Prost, Robert Rilson et Helena Nygren-Krug se sont entretenus avec les membres de la délégation sur le principe de la Santé comme droit fondamental. Au niveau politique l'Organisation rencontre deux grands problèmes soit l'accès aux médicaments et la contraception ainsi que l'avortement. Au niveau de l'accès aux médicaments les pays qui y font obstacle sont les États-Unis, l'Allemagne et la Suisse parce que les grandes firmes médicales s'y retrouvent. Encore une fois ici, les membres de la délégation se sont fait dire que seul le temps et l'éducation en viendront à faire évoluer ces situations positivement.

Comité international de la Croix-Rouge

Les membres de la délégation furent reçus par M. Jean-Philippe Lavoyer qui leur fit l'historique de l'organisation. Le Comité international de la Croix-Rouge tire son autorité de la Convention de Genève. Ils ont 10,000 personnes qui travaillent sur le terrain. En droit humanitaire la Croix-Rouge travaille selon trois grands principes :

- 1) Elle fait la promotion du droit et des Conventions;
- 2) Elle encourage les États à mettre en oeuvre ces conventions au plan national et offre des services consultatifs en droit humanitaire;
- 3) Elle fait le « monitoring » du respect du droit et en discute avec les États en toute confidentialité.

Le dossier le plus difficile selon eux dans le moment est la situation à Guantanamo sur l'île de Cuba où 660 personnes sont gardées prisonnières sans aucun droit. Ils ne sont pas soumis à la Convention de Genève. Selon les États-Unis ils ne sont ni civils ni combattants. Selon la Croix-Rouge il n'y a pas d'autre catégorie, il n'y a pas de définition entre les deux. Ces personnes sont soit des civils soit des combattants. Ils ne peuvent être que l'un ou l'autre. Guantanamo est selon eux un grand scandale.

STRASBOURG

16-17 octobre 2003

La délégation a passé tout près de deux jours au Conseil de l'Europe et à la Cour européenne des droits de l'homme. La délégation a tout d'abord vu la Cour au travail et a discuté avec un bon nombre de dirigeants de ces institutions sur plusieurs des dossiers de l'heure. Le programme a débuté en assistant à une audience de la Cour sur une affaire de diffamation entre la presse et le gouvernement irlandais : *Independent News and Media and Independent Newspapers Ireland Limited c. Ireland*. Il s'agissait en fait de délibérations sur le montant de la pénalité que devait payer la presse au gouvernement de l'Irlande.

Les membres de la délégation se sont ensuite entretenus avec le président de la Cour, Luzius Wildhaber et son greffier Paul Mahoney. Le président Wildhaber connaît bien le Canada pour avoir donné une opinion en faveur du Projet de loi sur la clarté « Clarity Bill » et s'être prononcé sur les conséquences territoriales d'une éventuelle séparation du Québec. M. Wildhaber s'est entretenu avec les membres de la délégation sur la constitution de la cour (bientôt 45 juges) et sur les grands dossiers devant celle-ci. A ce jour, la Cour a entendu 38 000 causes, rendu 9 000 décisions sur la recevabilité et a émis 900 arrêts sur le fond. Le Président Wildhaber a aussi mentionné que la Cour suprême des États-Unis a fait référence à la jurisprudence de la Cour cette année (affaire *Lorenz vs. Texas*).

Après un déjeuner offert par l'Ambassadeur Jean-Paul Hubert auquel ont participé plusieurs hauts fonctionnaires et experts de la Cour, la délégation a rencontré en après-midi le Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire, Bruno Haller, qui a retracé le rôle de l'Assemblée au sein des différents instruments de protection des droits en Europe. Haller, crédite l'Assemblée pour l'édification du mécanisme européen de protection des droits de l'homme. D'après lui, l'Assemblée est à l'origine de la Convention européenne des droits de l'homme. Il a aussi informé la délégation que l'Assemblée aurait également joué un grand rôle dans la genèse de la Charte sociale en 1961.

Le lendemain 17 octobre, la délégation a rencontré plusieurs experts du Secrétariat, principalement de la Direction générale des droits de l'homme, qui ont fourni une vue plus administrative des activités de la Cour dans le domaine de la promotion et de la protection des droits. Le chef de la section Égalité du Conseil de l'Europe, Mme Marta Requena, a fait un

exposé à la délégation sur les trois principaux centres d'intérêt du Conseil dans ce domaine soit : Approche intégrée de l'égalité (*gender mainstreaming*); Violence contre les femmes, non seulement sur le plan familial mais aussi dans les pratiques institutionnelles comme le harcèlement et culturelles comme les crimes d'honneur et la mutilation; Rôle de la femme dans la prévention et le règlement des conflits

M. Günter Nagel, Malorie Burton et M. Regis Brillant du service de l'exécution des arrêts de la Cour ont fait savoir à la délégation qu'il y a peu de problème dans la majorité des cas car le Comité des Ministres constitue l'ultime source de pression. Quant au requérant (personne civile ou morale), il bénéficie du principe de la *satisfaction équitable* et dispose de moyens pour suivre son affaire jusqu'au Comité des Ministres.

M. Fabrice Kellens, administrateur au Secrétariat du Comité européen pour la prévention de la torture a tracé un court historique à la délégation : Il s'agit d'une initiative du banquier philanthrope genevois Gauthier, affilié au Comité International de la Croix-Rouge, pour transposer le mode d'opération de ce dernier en temps de guerre au phénomène de la torture en temps de paix. La Convention de 1987 permet des visites périodiques tous les quatre ans mais prévoit aussi selon les circonstances des inspections sans pré-avis des lieux de détention, la consultation des dossiers d'instance et médicaux aussi bien que des interviews sans témoin. La grande menace est que les rapports d'examen soient rendus publics.

La Charte sociale européenne

La deuxième partie du mandat octroyé par le Sénat à la délégation concernait la Charte sociale européenne et se lit comme suit: « **À l'occasion de sa visite à la Cour des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, à Strasbourg, le Comité se renseignera sur l'application de la Charte sociale européenne à titre de modèle pour le Canada** » La délégation s'est de fait renseigné sur celle-ci et après en avoir discuté avec les experts européens en est venu à la conclusion que le Comité sénatorial permanent des droits de la personne devrait dans un avenir rapproché demander au Sénat la permission d'étudier cette question plus en profondeur.

Le Directeur général des droits de l'homme au Secrétariat du Conseil de l'Europe, M. Pierre-Henri Imbert, a informé la délégation qu'un comité du Conseil venait de recommander l'inclusion des droits économiques et sociaux dans la Convention européenne des droits de l'Homme. Cette initiative serait de soumettre la conduite des gouvernements en matière de

politiques sociales à la surveillance de la Cour. Pour l'instant, la Charte sociale européenne reste un menu « à la carte », dans lequel les pays membres choisissent ceux des 31 droits qu'ils sont en mesure de faire respecter. Ils font des rapports à tous les deux ans et certains (13 sur 33) se soumettent aussi à la possibilité de « recours collectifs » de la part d'ONG ou d'intervenants sociaux (syndicats, associations, etc.) Les manquements sont portés devant un comité européen des droits sociaux sur lequel siègent 13 (bientôt 15) experts européens agissant indépendamment de leurs gouvernements.

Les 31 droits de la Charte sociale européenne sont les suivants :

Article 1	Droit au Travail
Article 2	Droit à des conditions de travail équitable
Article 3	Droit à la sécurité et à l'hygiène dans le travail
Article 4	Droit à la rémunération équitable
Article 5	Droit syndical
Article 6	Droit de négociation collective
Article 7	Droits des enfants et des adolescents à la protection
Article 8	Droits des travailleuses à la protection de la maternité
Article 9	Droit à l'orientation professionnelle
Article 10	Droit à la formation professionnelle
Article 11	Droit à la protection de la santé
Article 12	Droit à la sécurité sociale
Article 13	Droit à l'assistance sociale et médicale
Article 14	Droit au bénéfice des services sociaux
Article 15	Droit des personnes handicapées à l'autonomie, à l'intégration sociale et à la participation à la vie de la communauté
Article 16	Droit de la famille à une protection sociale, juridique et économique
Article 17	Droits des enfants et des adolescents à une protection sociale, juridique et économique
Article 18	Droit à l'exercice d'une activité lucrative sur le territoire des autres Parties
Article 19	Droit des travailleurs migrants et de leurs familles à la protection et à l'assistance
Article 20	Droit à l'égalité de chances et de traitement en matière d'emploi et de profession, sans discrimination fondée sur le sexe
Article 21	Droit à l'information et à la consultation
Article 22	Droit de prendre part à la détermination et à l'amélioration des conditions de travail et du milieu de travail
Article 23	Droit des personnes âgées à une protection sociale
Article 24	Droit à la protection en cas de licenciement
Article 25	Droit des travailleurs à la protection de leurs créances en cas d'insolvabilité de leur employeur
Article 26	Droit à la dignité au travail
Article 27	Droit des travailleurs ayant des responsabilités familiales à l'égalité des chances et de traitement
Article 28	Droit des représentants des travailleurs à la protection dans l'entreprise et facilités à leur accorder

Article 29	Droit à l'information et à la consultation dans les procédures de licenciements collectifs
Article 30	Droit à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale
Article 31	Droit au logement

Finalement, les membres de la délégation se sont fait dire par plusieurs que le Canada devrait avoir un représentant permanent basé à Strasbourg plutôt que d'avoir à recourir à notre ambassade de Berne. Il est très difficile pour les fonctionnaires de Berne de fournir à la tâche et ils n'ont tout simplement pas le temps nécessaire à consacrer aux obligations du Canada à Strasbourg.

ANNEXE

Programme

Comité sénatorial permanent des affaires étrangères
Genève (Suisse)
Strasbourg (France)
13 - 17 octobre 2003

LUNDI 13 OCTOBRE 2003

GENÈVE

9 h 00- 10 h 00

Mot de bienvenue

Séance d'information **par la Mission permanente du Canada auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et de la Conférence du Désarmement**

Endroit : 5 Avenue de l'Ariana, Genève

Mission des N.U. Salle de conférence Pièce 127, 2^{ème} étage

Contacts : Ian Ferguson, Représentant permanent intérimaire

Deirdre Kent, 1^{ère} Secrétaire

Tel : 022-919-9200

10 h 30 – 12 h 45

Breffage **Bureau du Haut-Commissaire aux droits de l'homme**

Mme Maria Francisca Ize-Charrin, chef, Direction des services de support

Mme J. Smith, Officier des Droits de l'Homme

Mme Soussan Raadi-Azarkhchi, chef, Direction des procédures spéciales

M. Markus Schmidt, responsable de l'Unité des pétitions

M. Alessio Bruni, de l'Unité de la mise en œuvre des traités

M. Orest Nowosad, de l'équipe des institutions nationales

Endroit : 52 Rue des Pâquis

Palais Wilson, Rez chaussé, Salle de conférence

13 h 00 – 15 h 00

Déjeuner avec M. Bertrand Ramcharan

Haut-Commissaire intérimaire aux droits de l'Homme

Invités : Les ambassadeurs de Thaïlande, d'Australie, de Jordanie, du Costa Rica et le ministre de la mission mexicaine.

Endroit : Hotel D'Angleterre

17 Quai du Mont Blanc, Genève

Contact : Ian Ferguson, Représentant permanent intérimaire

Tel : (022) 906 5555

15 h 30 – 16 h 30

Réunion avec l'**Union parlementaire internationale**

M. Anders B. Johnsson, Secrétaire général

M. Ingebord Schwartz, Secrétaire du Comité des droits de la personne de L'UPI

Endroit : La maison des Parlements

5 Chemin du Pommier, Le Grand-Saconnex

Contact : Deirdre Kent, 1^{ière} Secrétaire

Tel : (022) 919- 4111

MARDI 14 OCTOBRE 2003

8 h 30 – 9 h 00

Séance d'information par la **Mission permanente du Canada auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et de la Conférence du Désarmement** sur le mandat du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

9 h 30 – 10 h 30

Session de breffage au **Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCNUR)**

M. Wilbert van Hovell, Directeur adjoint

M. Hope Hanlan, Directeur du bureau des Amériques

M. Steven Wolfson, Conseiller juridique principal

M. Peter Waniker, conseiller juridique

Endroit : 94, rue de Montbrillant

Contact : Leslie Norton, Conseiller

Tel : (022) 919) 9200

11 h 00 – 12 h 30

Table ronde des ONG sur les droits humains internationaux

Participants :

Patrick Mützenberg, Organisation mondiale contre la torture (OMCT)

Claudia Gerez Czitrom, Association pour la prévention de la torture (APT)

Melinda Ching, Amnesty International

Hala Kallas, Amnesty International

Dr. Morris Tidball-Binz, Servicio Internacional para los Derechos Humanos (SIDH)

Marie-Thérèse Bellamy, Confédération Internationale des Syndicats Libres

Frederico Andrew-Guzman, Commission Internationale des Juristes (CIJ)

Debra Long, Nations Unies, officier des programmes légaux

Jelcha Pejic, Comité International de la Croix-Rouge (CICR)

Melaku Kifle, Conseil mondial des églises

Philippe LeBlanc, Dominicans for Justice and Peace

Représentant de Franciscans International

Endroit : Services internationaux pour les droits de la personne

1 Rue de Varembe, 3^{ième} étage, Genève

Contact : Deirdre Kent, 1^{ière} Secrétaire

13 h 00 – 14 h 45

Déjeuner avec L'ambassadeur Marchi

Endroit : Résidence Officielle

12, chemin de Sales

1214 Vernier

Tel : 022-341-1500

15 h 00 – 15 h 55

Session d'information avec **L'Organisation mondiale du travail (OMT)**

Ms Alice Ouegraogo, Programme international pour l'élimination du travail des enfants (PITE)

Endroit : 4 route de Morillons, Genève

Contact : Don MacPhee, conseiller

Tel : (022) 791-2111

16 h 00 – 17 h 00

Session d'information avec **L'Organisation mondiale de la Santé (OMS)**

Dr André Prost, directeur général

Dr Robert Rilson, directeur

Dr Helena Nygren-Krug, chef, Droit de l'homme, section de l'éthique

Endroit : 20 Avenue Appia, Genève

Contact : Son MacPhee, conseiller

Tel : (022) 791-2111

18 h 00

L'Union des télécommunications internationales **World Telecom 2003**

Réception offerte par World Telecom aux exposants canadiens

Endroit : Palexpo de Genève

Pavillon canadien

Grand Saconnex

Contact : Karim Amegan , conseiller

MERCREDI 15 OCTOBRE 2003

9 h 00 – 9 h 30

Séance d'information par la **Mission permanente du Canada auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et de la**

Conférence du Désarmement sur le Comité international De la Croix-Rouge

Endroit : 5 Avenue de l'Ariana, Genève

Salle de conférence G53, étage principal

Contact : Leslie Norton, conseiller

Karim Amegan, conseiller

Tel : (022) 919- 9200

10 h 00 – 11 h 00

Session d'information par le **Comité international de la Croix-Rouge**
Jean Philippe Lavayé, directeur
Endroit: 17 Avenue de la Paix, Genève
Contact : Leslie Norton, conseiller

11 h 00 – 12 h 30

Visite du **Musée de la Croix-Rouge**
Endroit: 17 Avenue de la Paix, Genève
Contact : Leslie Norton, conseiller

13 h 00 – 15 h 00

Déjeuner avec les membres du **Comité des droits de la personne**
Invités : M. Maurice Glele Ananhanzo (Bénin), M. Walter Kaelin (Suisse)
Hôte : Ian Ferguson, Représentant permanent intérimaire
Endroit : Restaurant Spices
Hôtel Président Wilson
47 Quai Wilson, Genève
Invités : Mme Christine Chanet (France)
M. Maurice Glele Ananhanzo (Bénin)
M. Walter Kaelin (Suisse)

15 h 48 Départ en train vers la gare de correspondance à Strasbourg

20 h 35 Arrivée à Strasbourg

JEUDI 16 OCTOBRE 2003

STRASBOURG

8 h 30 – 9 h 30

Départ pour le lieu de réunion :
Endroit : Cour européenne des droits de l'homme
Palais des Droit de l'Homme
Salle d'audience
Renseignements : Mme Cathie Eby-Vellard
Tél. : 03 88 41 24 32

9 h 30 – 11 h 00

Audience
Independent News and Media and Independent Newspapers
Ireland Limited c. Ireland (article 3)

Courte visite à la bibliothèque de la Cour

11 h 30 – 12 h 20

Cour européenne des droits de la personne

Réunion avec M. Luzuis Wildhaber, président

Également présent : M. Paul Mahoney, greffier de la Cour

Endroit : Palais des droits de l'homme
Rue Boecklin
6^e étage

Renseignements : Mme Sabine Klein-Guin

Tél. : 03 88 41 23 19

12 h 30 – 14 h 30

Déjeuner par ambassadeur Jean-Paul Hubert, observateur permanent du Canada

Endroit : Restaurant Le Buerehiesel, 4 parcs de l'Orangerie
67000 Strasbourg

Renseignements : Mme Supper

Tél : 03 88 45 56 65

Participants : M. François Carle, Observateur permanent adjoint
M. L. Widhaber, Président de la Cour européenne des Droits de l'Homme, Palais des Droits de l'Homme, Strasbourg
M. Paul Mahoney, Greffier, Cour européenne des Droits de l'Homme, Palais des Droits de l'Homme, Strasbourg
M. Roderick Liddell, chef de Cabinet du Président, Cour européenne des Droits de l'Homme, Palais des Droits de l'Homme, Strasbourg
M. Bruno Haller, Secrétaire Général de l'assemblée parlementaire, Conseil de l'Europe, Palais de l'Europe
M. Pierre-Henri Imbert, Directeur Général, Direction générale des Droits de l'Homme, Conseil de l'Europe, Palais de l'Europe
M. Klaus Schumann, Directeur Général des Affaires Politiques, Conseil de l'Europe, Palais de l'Europe
M. Kristos Giakoumopoulos, Directeur, Bureau du Commissaire aux Droits de l'Homme, Conseil de l'Europe, Palais de l'Europe

15 h 30 – 16 h 20

Assemblée parlementaire

M. Bruno Haller, secrétaire général

Endroit : Conseil de l'Europe
Avenue de l'Europe
6^e étage, pièce 207

Renseignements : Mme Janice Ludwig

Tél. : 03 88 41 20 92

VENDREDI 17 OCTOBRE 2033

8 h 30

Départ pour lieu de rencontre

8 h 50 – 9 h 00

Bienvenue par M. Pierre-Henri Imbert, Directeur Général des Droits de l'Homme

9 h 00 – 9 h 30

Mme Marta Requena, chef de la Division Égalité entre les femmes et les hommes

9 h 30 – 10 h 00

M. Günter Nagel, chef du Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des Droits de l'Homme Mme Malorie Burton et M. Régis Brillant, Administrateur Principal

10 h 00 – 10 h 30

M. Fabrice Kellens, Administrateur au Secrétariat du Comité européen pour la prévention de la torture (CPT)

10 h 30 – 11 h 00

Mme Leyla Kayacik, Secrétaire exécutive adjointe du Secrétariat de la Charte Sociale européenne

11 h 00 – 11 h 30

M. Christophe Poirel, chef de la Division Média

11 h 30 Transfert vers l'aéroport

Trajet en navette vers l'aéroport international de Strasbourg.

13 h 35 Départ pour l'aéroport Charles de Gaulle (Paris)

Aéroport international de Strasbourg
Air France, vol 7765